

Conflits ethniques en Côte d'Ivoire

Introduction

Les étrangers et les autochtones contribuent au développement de la Côte d'Ivoire par leurs activités d'ouvriers agricoles, de planteurs pour les uns et de pêcheurs pour les autres. Leur grand nombre fait qu'ils sont nécessaires pour le développement. Lorsque les conflits se produisent dans les secteurs d'activité dans lesquels ils sont présents, il y a des perturbations à travers lesquelles les Ivoiriens se rendent bien compte de l'importance de leur rôle dans le pays.

Les étrangers ont développé les secteurs d'activité qui étaient au départ considérés par les nationaux comme peu porteurs ou travail de femme. A titre d'exemple peuvent être cités le maraîchage, le sarclage, la récolte agricole, la vente de l'attiéké accompagné de poissons frits. En général, ils dominent les nationaux dans les petits métiers. Eu égard à ce qui précède, ils sont importants pour le développement du pays.

Cependant, il y a bien longtemps que les litiges fonciers et halieutiques existent entre eux et les ethnies ivoiriennes. Ces litiges touchent aussi les autochtones. Le présent travail retrace l'historique, fait la typologie des conflits, dégage leurs conséquences et indique leur évolution dans ces deux dernières années. Il s'appuie sur une bibliographie ancienne et récente, et s'accompagne de cartes géographiques des ethnies concernées et des régions touchées.

I - TYPOLOGIE DES CONFLITS

Il y a deux choses qui sont à l'origine des conflits en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la terre et de l'eau. Elles donnent respectivement lieu à des litiges fonciers et halieutiques.

A - Litiges fonciers

1 - Les causes

Les causes des litiges fonciers sont :

La recherche de la main-d'œuvre agricole loin des zones de culture : du Nord de la Côte d'Ivoire vers le Sud ; du Burkina Faso vers les zones forestières de la Côte d'Ivoire ; de l'Ouest de la Côte d'Ivoire vers les plantations de rente du Sud et de l'Est, est à l'origine de la mise en place d'une population allogène et autochtone en conflit avec les autochtones. Il en ressort que le développement agricole et le manque de machines agricoles sont la cause des conflits qui opposent les ouvriers agricoles d'hier et leurs chefs d'exploitation.

L'agriculture arborescente dite culture de rente (café et cacao) et l'exploitation forestière ont fait rétrécir la forêt comme une peau de chagrin, la faisant passer de quinze millions (15 000 000) d'hectares en 1960 à moins de trois millions et demi (3 500 000) hectares en 2001. Bien que la caféiculture et la cacaoculture sont appelées cultures de rente, de nombreuses plantations sont abandonnées pour cause d'improductivité et de mort de plantes. De ce fait, la Côte d'Ivoire a plus de jachères que de forêt. Et ces populations sont plus que jamais en quête de forêt. Cette situation paradoxale est l'une des causes des litiges fonciers. Comme si cela ne suffisait pas, d'autres cultures qui monopolisent en général le sol telles que l'hévéaculture et la palmeraie industrielle et villageoise sont en développement.

Le fait que l'agriculture n'est pas destinée à satisfaire les besoins des nationaux dans l'immédiat, mais par détour par les devises aggrave les tensions du fait de la paupérisation. En plus de cela, l'inadéquation formation / emploi qui se traduit par le retour à la terre de certains déscolarisés vient grossir le nombre des paysans. Ceux-ci procèdent à des revendications et à des retraits de terres occupées par les allogènes et par les autochtones. La politique du retour à la terre des jeunes, celle de l'installation des jeunes agriculteurs modernes et de l'auto-emploi agricole sont de plus en plus développées et encouragées. A cette politique, s'ajoutent les licenciements qui drainent un certain nombre de déflatés qui n'espérant plus trouver du travail vont vers la terre.

Il y a aussi le déplacement des populations vers des zones arables à la suite de la construction des barrages hydroélectriques de Taabo et de Kossou (situées respectivement à environ 180 km et 280 km d'Abidjan). Ce déplacement est à l'origine d'une part importante des litiges fonciers en Côte d'Ivoire.

Une main-d'œuvre saisonnière venaient du centre de la Côte d'Ivoire pour travailler dans les plantations de café et de cacao. Cette main-d'œuvre baoulé a profité de l'occasion pour s'installer. Les femmes l'ont fait par le mariage ; les hommes par l'appropriation des sols, par cession de terre, par occupation pour impayés et par achat de terre ; Tout cela est source de conflit.

En solution, feu Houphouët-Boigny a élaboré le principe de selon lequel la terre appartient à celui qui l'a mise en valeur. Ce principe a aggravé les problèmes. Il est en contradiction avec le droit coutumier encore en vigueur dans la mentalité des paysans. Selon ce droit coutumier, la terre appartient aux ancêtres. De ce fait, elle est un bien inaliénable. Ce qui entraîne la récupération des terres achetées par les étrangers à tout moment. Le retrait de la terre aux enfants peut également se faire à la mort de leur père étranger.

Le commerce extérieur a sa part de responsabilité dans les litiges. La chute des prix des matières premières et les difficultés de divers ordres mettent les planteurs dans des situations de dette envers les ouvriers agricoles. Leurs plantations gagées sont parfois irrécupérables tellement les dettes s'accroissent. Les ouvriers à qui les planteurs autochtones doivent, garantissent leurs créances par la prise des plantations de leurs chefs d'exploitation. Ces plantations données ou prises en garantie des créances sont sources de conflits ethniques, de litiges fonciers, de crimes crapuleux. A la mort de l'allochtone ou de l'allogène les autochtones récupèrent leur terre et chassent les enfants. Ce type de récupération crée des conflits qui ne s'étendent pas à toute la communauté allochtone ou allogène ; mais ils constituent des problèmes réels.

2 - Les ethnies en conflits

Les ethnies qui sont en conflits en Côte d'Ivoire sont en regard de leur région d'activité :

- Les Baoulé et les Bété à Gagnoa ;
- Les Baoulé et les Dida à Divo, à Guitry, à Hiré, à Lakota, à Lauzoua ;
- les Mossi, les Gourounsi et les Moré - [Burkinabé]- et les Kroumen, les Bakoué - [Ivoiriens] à San Pédro, à Grand Béréby et à Tabou ;
- les Baoulé et les Guéré à Duékoué et à Logoualé ;
- les Guéré et les Mossi à Bloléquin ;
- les Mbatto et les Abouré à Bonoua ;
- les Abidji et les Mossi à Sikensi ;
- les Sénoufo et les Maliens au sujet des enfants travailleurs dans les champs de coton des régions de Korhogo, Boundiali, et de Tengrela.

La Côte d'Ivoire compte 19 régions qui sont les suivantes :

	Régions administratives de la Côte d'Ivoire	Chef lieu
1	Région de Denguelé Odienné	Odienné
2	Région des savanes	Korhogo
3	Région du Zanzan	Bondoukou
4	Région du Worodougou	Séguéla
5	Région de la vallée du Bandama	Bouaké
6	Région des Montagnes	Man
7	Région du haut Sassandra	Daloa
8	Région de la Marahoué	Bouaflé
9	Région des Lacs	Yamoussoukro
10	Région du N'zi Comoé	Dimbokro
11	Région du Moyen Comoé	Abengourou
12	Région du bas Sassandra	San Pedro
13	Région du Sud Bandama	Divo
14	Région des Lagunes	Abidjan
15	Région de l'Agneby	Agboville
16	Région du Sud Comoé	Aboisso
17	Région du Fromager	Gagnoa
18	Région du Moyen Cavally	Guiglo
19	Région du Bafing	Touba

Parmi ces régions il importe d'énumérer celles qui sont concernées par les litiges fonciers.

3 - Les régions concernées

- La région du Fromager, chef lieu de région Gagnoa ;
- la région du Sud Bandama, Divo ;
- région du Moyen cavally, Guiglo
- la région des Montagnes Man;
- la région des Savanes, Korhogo.
- la région des Lacs, Yamoussoukro,
- La région de la Vallée du Bandama, Bouaké ;
- la région des Lagunes, Abidjan ;

4 - Les pays touchés

- La Côte d'Ivoire ;
- le Burkina Faso ;
- le Mali

B - Les litiges halieutiques

1 - Les causes

- Les techniques halieutiques ;
- les mailles des filets trop petites ;
- la pêche des alevins ;
- l'utilisation des alevins comme bois de chauffe ;
- l'appauvrissement des eaux et lacs en poisson ;
- la forte densité des pêcheurs par rapport à la surface d'eau disponible ;
- l'installation anarchique des allogènes par des cadres non originaires des villages riverains;
- la pêche ne profite pas aux populations riveraines ;
- les frustrations subies par les riverains ;
- l'irrespect des règles et principes de pêche ;
- l'immigration incontrôlée ;
- l'assassinat des autochtones pêcheurs. Ces pêcheurs autochtones sont tués, ligotés, attachés à une grosse pierre et jetés à l'eau de sorte que leurs corps ne puissent jamais remonter à la surface de l'eau. De surcroît, leurs corps en putréfaction attirent les poissons et servent d'appâts aux criminels ;
- la destruction des filets des autochtones par les allogènes.

Dans les zones de retenues d'eau artificielles dont Kossou et Ayamé, une licence de pêche est exigée par les Agents des Eaux et Forêts pour exercer l'activité de pêcheur. Les personnes qui ont le plus eu ces licences de pêche, sont les étrangers. Comment cela se passe-t-il ? En fait, ce sont des Ivoiriens bien placés non originaires des zones de retenues d'eau qui ont les licences de pêche. Ces allochtones les paient plus cher que les personnes originaires des zones concernées. Ils les donnent à plusieurs étrangers. Ceux-ci exerçant dans l'illégalité n'ont pour seuls maîtres que ceux qui leur ont remis une photocopie de licence de pêche. Les Agents des eaux et forêts savent qu'ils sont dans l'illégalité, mais ils ne peuvent leur rien faire. D'ailleurs, à la moindre rigueur à leur égard, ils ont affaire à une autorité du pays. Ils peuvent s'ils s'entêtent être affectés dans des zones enclavées. Les étrangers qui ne sont pas humbles profitent de l'occasion pour faire tout ce qui n'est pas permis chez eux. Les Ivoiriens ont ras-le-bol, comme en témoigne le nombre important de litiges.

2 - Les ethnies en conflits

- Les Ayaou (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Bouaflé ;
- les Gouro (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Maminigui (Bouaflé) ;
- Les Baoulé (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Kossou, Taabo, Béoumi ;
- les Baoulé (Ivoiriens) et les Ewé (Togolais et Béninois) à Béoumi ;
- Les Baoulé (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Assandrè (Bouaflé)
- Les Baoulé (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Kondrobo (Sakassou)
- Les Baoulé (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Konsou (Béoumi)
- Les Baoulé (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Niambroun (Béoumi)
- les Baoulé (Ivoiriens) et les Fanti (Ghanéens) autour du lac de Kossou ;
- les Agni (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Ayamé ;
- les Dida (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Lauzoua (Grand-Lahou) ;
- les Ebrié (Ivoiriens) et les Ewé (Togolais et Béninois) à Abidjan ;
- les Ehotilé (Ivoiriens) et les Ewé (Togolais et Béninois) à Adiaké ;
- les Neyo (Ivoiriens) et les Fanti (Ghanéens) à Sassandra ;
- les Kroumen (Ivoiriens) et les Fanti (Ghanéens) à San-Pedro ;
- les Ahizi (Ivoiriens) et les Ewé (Togolais et Béninois) à N'jem (Jacqueville) ;
- les Dida (Ivoiriens) et les Nzéma (Ivoiriens) à Grand-Lahou ;
- les Avikam (Ivoiriens) et les Fanti (Ghanéens) à Grand-Lahou ;
- les Adjoukrou (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Dabou ;
- les Adjoukrou (Ivoiriens) et les Ewé (Togolais, Béninois) à Dabou
- les Ayaou (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Djakohou (Bouaflé)
- les Ayaou (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Ndenou (Tiébissou)

- les Ayaou (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Do-Sakassou (Tiébissou)
- Les Baoulé (Ivoiriens) et les Bozo (Maliens) à Amansalékro (Tiébissou)

3 - Les régions concernées

- La région de la Marahoué ; chef lieu de région Bouaflé
- la région du Sud Comoé, Aboisso ;
- la région du Bas Sassandra, San Pedro ;
- la région des Lagunes, Abidjan ;
- La région des Lacs, Yamoussoukro ;
- la région de la Vallée du Bandama, Bouaké.

4 - les pays touchés

- La Côte d'Ivoire ;
- le Mali ;
- le Ghana ;
- le Togo.
- le Bénin.

C - Données statistiques des litiges fonciers et halieutiques

Pour présenter les données statistiques des 19 régions, il importe d'abord de faire un diagramme de répartition de ces régions ayant des conflits ou non.

Diagramme des 19 régions de Côte d'Ivoire avec ou sans conflits ethniques

Les 19 Régions Administratives de Côte D'Ivoires	Régions concernées seulement par les conflits halieutiques	Région du Bas Sassandra Région de la Marahoué Région du Sud Comoé
	Régions concernées uniquement par les litiges fonciers	Région du Fromager Région des Montagnes Région du Moyen Cavally Région des Savanes Région du Sud Bandama
	Région à la fois concernées par les litiges fonciers et les conflits halieutiques	Région des Lacs Région des Lagunes Région de la Vallée du Bandama
	Régions non touchées par aucun litige	Région de l'Agneby Région du Bafing Région du Denguelé Région du Haut sassandra Région du N'zi Comoé Région du Moyen Comoé Région du Worodougou Région du Zanzan

1) - données statistiques des litiges fonciers

Sur les 19 régions, il y a 8 qui sont touchées par les litiges fonciers, soit 42%.

Sur ces 8 régions, on constate que 5 sont touchées uniquement par les litiges fonciers, soit 63%. Sur les 8 régions, 3 sont touchées à la fois par les litiges fonciers et halieutiques, soit 37 %.

Sur l'ensemble des 19 régions, les 5 régions uniquement touchées par les litiges fonciers représentent 26% et les 3 régions touchées à la fois par les deux litiges représentent 15%.

2) - données statistiques des litiges halieutiques

Sur les 19 régions, il y a 6 qui sont concernées par les litiges halieutiques soit 31%

Sur ces 6, il y a 3 qui sont exclusivement touchées par les litiges halieutiques, soit 50%.

Les 3 autres sont à la fois touchées par les deux litiges, soit 50%

Sur l'ensemble des 19 régions, il y a 3 qui sont uniquement touchées par les litiges halieutiques, soit 15%. Les 3 autres qui le sont pour les deux litiges représentent 15%.

Sur l'ensemble des 19 régions, il y a 5 régions qui sont touchées uniquement par les litiges fonciers et 3 qui le sont uniquement pour les litiges halieutiques soit un total 8 représentant 42%. Sur les 19 régions il y a 11 régions qui sont touchés par un des deux litiges et les deux à la fois. Elles représentent 58% des 19 régions.

Les régions qui ne sont touchées par aucun des deux problèmes sont au nombre de 8 à savoir :

- région de l'Agneby, chef lieu Agboville ;
- région du Bafing, Touba ;
- région du Denguelé, Odienné ;
- région du Haut sassandra, Daloa ;
- région du Moyen Comoé, Abengourou ;
- région du Nzi Comoé, Dimbokro ;
- région du Worodougou, Séguéla ;
- région du Zanzan, Bondoukou ;

Elles représentent 42%.

II - CONSEQUENCES

- Fragilisation de l'unité africaine ;
- fragilisation de la fraternité africaine ;
- fragilisation et interruption des accords bilatéraux ;
- perturbation des rapports diplomatiques ;
- accroissement des tracasseries douanières ;
- contrôle de routine policier intempestif ;
- ralentissement du commerce intérieur et ouest-africain avec les pays limitrophes ;
- réduction de l'hospitalité ;
- instabilité politique ;
- agitation sociale ;
- multiplication et violence accrue dans les conflits.
- détérioration de l'image de marque de la Côte d'Ivoire à l'extérieur ;

III - EVOLUTION DES CONFLITS EN CÔTE D'IVOIRE

A - Les facteurs accélérateurs

1 - Immigration

a) - Etrangers et développement

Les étrangers exercent beaucoup de petits métiers mais ils réinvestissent très peu en Côte d'Ivoire. Dans leur grand ensemble ils sont une sorte de sangsue pour l'économie ivoirienne. Ils vivent dans des habitats précaires. Leurs lieux de résidence servent de refuge aux gangsters et aux bandits de grand chemin. Les canalisations pour assainissement manquent dans leur quartier. La précarité et la promiscuité sont une source de maladie et d'agression pour tous. Tout cela n'est pas sans tension sociale.

b) - Allochtones et développement local

Les allochtones sénoufo et surtout baoulé jouent un grand rôle par les activités agricoles et commerciales dans les régions où ils exercent ces activités. Cependant, force est de reconnaître qu'ils n'investissent pas du tout dans les autres activités. Comme les étrangers, ils vivent dans des habitats précaires dans les campements. Ils investissent dans l'immobilier et dans les autres secteurs dans leurs régions d'origine.

Pourtant à la période de fin mars à mi avril (la Pâque) de chaque année, les Baoulé rentrent en grand nombre dans leurs régions de provenance. Une fois chez eux, ils débattent beaucoup de questions de développement de leurs régions.

Les autochtones ne sont pas contents de cette situation. Les allochtones et les allogènes occupent leurs terres, mais ils ne contribuent pas au développement régional.

c) - Lois et règles

Les lois, les règles qui ont été élaborés et les arrêtés qui ont été pris, ont dans leur application, beaucoup lésé les populations autochtones. Dans les forêts qui ont été déclassées, les étrangers et les allochtones ont eu plus de terre que les autochtones. Non contents certains se sont faits justice en pénétrant dans les forêts classées. Les comportements des Agents de la Sodefor (Société pour le Développement des Forêts) à leurs égards, caractérisés par le déguerpissement, la destruction de leurs plantations et l'emprisonnement, ont intensifié le mécontentement des Ivoiriens face aux étrangers.

Dans le domaine de la pêche, les agents des eaux et Forêts ont attribué plus de licence de pêche aux allogènes qu'aux nationaux. Cette discrimination est à la base des conflits incessants et de plus en plus violents entre étrangers et Ivoiriens. L'accès discriminatoire aux eaux et l'accès facile à la propriété des terres auxquelles les étrangers et les allogènes ont eu droit, aidés par les Agents de l'Etat, sont la source des conflits ethniques. La différence et l'injustice dans l'accès et au niveau de la propriété des ressources suivant les personnes, constituent un facteur majeur accélérateur des litiges en côte d'Ivoire.

2) Le concept d'ivoirité

Le concept d'ivoirité a ravivé toutes les tensions entre les nationaux et les non nationaux

3) Le coup d'Etat du 24 décembre 1999

Le coup d'état du 24 décembre 1999 applaudi par la population a, par la suite, aggravé les tensions sociales et les conflits. Ceux qui existaient et ceux qui étaient latents ont été mis à nu et intensifiés.

4) Les tentatives de coup d'Etat

La mutinerie des 4 et 5 juillet 2000, le coup de force manqué du 18 septembre 2000, le coup de force manqué des 4 et 5 décembre 2000 et celui des 7 et 8 janvier 2001 ont fait dégrader l'atmosphère à tous les niveaux.

5) les élections

- Elections présidentielles :

- Le rejet de la candidature du Président du RDR, Alassane Ouattara a été perçu comme l'exclusion des étrangers et de la population du Nord. Une telle perception a opposé les ethnies du Nord à celles du Sud. Les nationaux en conflit avec les étrangers qui viennent pour la plupart des pays limitrophes situés dans la partie septentrionale, ont le plus souffert ;

- les événements des 24, 25, 26 et 27 octobre 2000 en sont une des conséquences. Il en va de même du charnier de Yopougon ;

- élections législatives :

- Le rejet encore une fois de la candidature de Alassane Ouattara a constitué un ras-le-bol de ses partisans et des étrangers ;

- élections municipales :

- Les élus municipaux du RDR ont intensifié la crise socio-politique par la réclamation de nouvelles élections présidentielles et législatives. Ces intensifications ont eu une incidence sur l'exclusion des étrangers.

6) Les guerres dans les pays limitrophes et autres pays

Les guerres dans les pays limitrophes et autres dont il s'agit sont la Guerre du Liberia, la guerre en Guinée et la guerre en Sierra Leone.

Ces guerres ont drainé de nombreux réfugiés qui gonflent le nombre des étrangers. Elles ont fait aussi entrer des armes de guerre dont se servent les gangsters dans les braquages de véhicules, dans les attaques des magasins, des banques, des maisons et des cars de transport interurbain. Ces guerres et les entrées massives d'armes de guerre ont contribué à détériorer les relations entre les Ivoiriens et les étrangers.

7) Les tracasseries douanières et policières

Les contrôles de routine semblaient être dirigés contre les étrangers. Ils paraissaient être la cible de ces contrôles. Ces contrôles faisaient perdre beaucoup de temps aux voyageurs nationaux. Ils ont contribué à détériorer les relations entre les nationaux et les non-nationaux.

8) Nationalité et éligibilité d'Alassane Ouattara

La question de la nationalité et de l'éligibilité d'Alassane Ouattara constituent une sorte d'huile jetée sur le feu. Elle a fait dégrader l'ordre dans le pays.

B- Les facteurs décélérateurs

1) -la régionalisation

Une politique de régionalisation a été adoptée en Côte d'Ivoire depuis longtemps. Le nombre des régions qui était à six (6) est passé à huit (8), puis à seize (16) et enfin à dix-neuf (19). L'un des objectifs de cette régionalisation sans cesse croissante est d'amener les personnes travaillant dans chaque région à réinvestir une partie de son bénéfice là où elles les ont eus. La politique de régionalisation est faite pour réduire dans une certaine mesure les tensions entre les autochtones et les étrangers (allogènes et allochtones) dont les bénéficiaires des activités ne profitaient qu'à leurs pays et/ou leurs régions d'origine.

La régionalisation vise à développer les cultures saisonnières qui sont plus rentables et moins coûteuses dans leur réalisation que dans celle des cultures pérennes. Les bénéfices de ces cultures saisonnières sont plus grands et constituent de réels moyens de lutte contre la pauvreté qui est une source de conflit. Les jachères dont dispose la Côte d'Ivoire sont immenses par rapport au nombre de paysans actuels. Il va sans dire que si le développement de ces cultures saisonnières réussit à capter l'attention des paysans actuels et ceux de demain,

les litiges, autour de quelques rares forêts primaires ou en voie de reconstitution, vont se réduire, sinon disparaître.

2) - La rencontre des dix présidents de la Sous-Région à Yamoussoukro

Président du Togo, du Bénin, du Sénégal, de la Mauritanie, du Cape Vert, du Nigeria, du Ghana, du Niger, des représentants du président de Burkina Faso et du Mali.

3) Le forum pour la réconciliation nationale du 9 octobre au 18 décembre 2001

Le forum pour la réconciliation nationale du 9 octobre au 18 décembre 2001 a détendu l'atmosphère à tous les niveaux.

4) La médiation des Présidents Togolais et Gabonais

Cette médiation des présidents togolais et gabonais a permis la participation effective de Alassane et de Guéi au forum. D'une façon générale, cet effort de médiation a concouru au retour de la paix dans le pays.

5) La participation effective de Henri Konan Bédié, de Guei Robert et d'Alassane Ouattara au Forum pour la réconciliation nationale.

La participation effective de Henri Konan Bédié, de Guéi et d'Alassane a été un début de détente à divers niveaux.

6) Le discours du Président de la République à la clôture du forum

Le discours du président à la clôture du forum pour la réconciliation nationale a apaisé les personnes en conflits.

7) Le discours du Président de la République aux Forces de l'ordre et aux Forces armées lors de la cérémonie de présentation des vœux

Le discours du président de la République aux Forces de l'ordre et aux Forces Armées lors de la cérémonie de présentation des vœux a fait ressortir les inconvénients pour l'économie ivoirienne, les tracasseries douanières et les contrôles de routine intempestifs dont les étrangers sont l'objet.

8) Tournées du Chef de l'Etat dans les pays limitrophes et visites des Présidents des pays voisins en Côte d'Ivoire

Les tournées du Chef de l'Etat dans les pays limitrophes et les visites des présidents des pays voisins ont concouru à un retour de la paix tant chez les Ivoiriens que chez les étrangers.

9) La rencontre des quatre leaders politiques à Yamoussoukro les 22 et 23 janvier 2002

Dans la résolution n°6 relative au domaine foncier rural, les quatre grands leaders ont pris acte de la mise en place d'une commission nationale sur le foncier rural au sujet des conflits qui opposent, d'une part les Ivoiriens entre eux pour la grande majorité et d'autre part les Ivoiriens et les Non-Ivoiriens. Le travail de cette commission consistera à sensibiliser les personnes concernées, à identifier les problèmes liés à l'application de la loi relative au foncier rural.

La constitution de la Deuxième République n'est pas neutre dans l'intensification des conflits. Dans la résolution n°1, les 4 grands leaders ont entériné la préparation d'un colloque et l'organisation de celui-ci du 23 juillet au 1er août 2002 sur les points de cette constitution qui font problème.

En ce qui concerne l'insécurité et, de manière indirecte les tracasseries douanières et les contrôles de routine intempestifs de la police, les 4 grands leaders ont demandé, dans la résolution n°3, aux forces de l'ordre et de sécurité d'avoir un comportement républicain.

S'agissant de la nationalité d'Alassane Ouattara, il lui a été demandé de déposer sa demande de certificat de nationalité auprès des autorités judiciaires compétentes.

10) L'entrée des membres du RDR dans les institutions républicaines

- Conseil Economique et Social (CES)
- Commission Electorale Indépendante (CEI)

11) La reprise des relations bilatérales et multilatérales

Les relations bilatérales et multilatérales avec les Bailleurs de fonds (FMI et Banque Mondiale), l'Union Européenne, la France et la Banque Africaine de Développement ont repris. Les Ambassadeurs des pays de l'Union européenne ont, le lundi 18 février 2002, rencontré le Premier Ministre Affi N'guessan. A cette occasion, il a été dit qu'une lettre officielle de reprise de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne va être adressée à la Côte d'Ivoire très bientôt.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus touchés par les conflits ethniques. Mais ces conflits n'ont pas entraîné des troubles conduisant à des guerres civiles. L'apaisement des ethnies en opposition se fait toujours rapidement. En 2000 et 2001, la Côte d'Ivoire était à la une dans les journaux en matière de conflits. De fin 2001 à début janvier 2002, des rencontres ont réengagé la Côte d'Ivoire sur la voie de la paix, de la fraternité africaine, de la cohésion sociale et de la syntonie.

Agbroffi Diamoi Joachim

Anthropologue, Enseignant-Chercheur
Université de Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 B.P.3671 Bouaké 01
Côte d'Ivoire

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages généraux

AKROMAN (A.D) La pêche des allochtones de Tiemen dans la Sous-Préfecture de Jacqueville. Abidjan Université Nationale de Côte d'Ivoire. 163 p

AMSELLE (J.L) M'BOKOLO (E) Au cœur de l'ethnie. Paris, La Découverte, 1985, 227 p

KIPRE (P) Mémorial de la Côte d'Ivoire Tome 2 : La Côte d'Ivoire coloniale. Abidjan, Edition Ami, 1987, 290 p

LOUCOU (J.N) Le Multipartisme en Côte d'Ivoire. Abidjan, Editions Inter, 1992, 213 p

Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome 3 Du nationalisme à la nation. Abidjan, Edition Ami, 1987, 315 p

MABELLE (J) Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome 1 : Les Fondements de la nation ivoirienne. Abidjan : Edition Ami ; 1987, 289 p

M'BRA-EKANZA (P.S) Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome 4 : Grandes figures ivoiriennes, Abidjan, Edition Ami, 1987, 143p

OPHOLM (C.P.) La politique africaine : Théories et pratiques, Paris, Economica, 1981, 258 p

PACERE (T.F.) Ainsi on a assassiné tous les Mossé, Canada, Editions Naaman, 1979, 174 p

Articles de journaux

BOURGI (A) Ivoiriens qui êtes-vous ? Le prix de la cohésion sociale in Jeune Afrique l'intelligent , du 27 mars au 2 avril 2001, n° 2098, pp.48-49

BRUNEAU DE LABORIE La question de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire. Paris, Office colonial, 1902, 23p

COULIBALY (T) "La classe politique ivoirienne se cherche" in Le Monde Diplomatique d'octobre 2000, pp.22-23

DEPEYLA (A.B.) et al Conflit foncier à Bloléquin : la tension est montée hier in Soir info du vendredi 11 mai 2001, n° 2014, p.9

Conflit foncier guéré-burkinabé à Bloléquin : "La terre n'appartient plus à celui qui l'a mise en valeur " in Soir info du lundi 14 mai 2001, n° 2014, p.9

DIABY (S) Le ministre Dibonan à propos des Bozos : "C'est une décision du gouvernement malien" in Fraternité Matin du vendredi 28 août 1998, 33e année, n°10158, p.13

DOUDET (T) La pêche artisanale dans la retenue artificielle d'eau d'Ayamé (Côte d'Ivoire) in Bois et forêts de tropiques mai-juin 1979, n° 185 57-70

DUPIRE (M) Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire orientale In Africa, 1963, n° 3, p.278

ICASSRT. Conflits ethniques en Côte d'Ivoire. E-Mail: icasrt@camnet.cm

JANIN (P) Peut-on être étranger à Abidjan ? in Le Monde Diplomatique d'octobre 2000, p.22

KRA (C.R) Conflit foncier à Attiékoï Anyama, la population attié déclare la guerre aux allogènes baoulé in Le Marteau n°003 du lundi 27 août 2001 p.12

MARGUERAT (Y) Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes
In cahiers Orstom, série Sciences Humaines XVIII (3) pp 303-340 1981-1982

MATAILLET (D) Ivoiriens qui êtes-vous ? Pourquoi les sudistes ont peur
in Jeune Afrique l'intelligent, du 27 mars au 2 avril 2001, n° 2098, pp.44-47

MEMBE (A) Esquisse d'une démocratie à l'africaine in Le Monde Diplomatique d'Octobre 2000, p

MEMEL-FOTE (H) Diversité et unité de la Côte d'Ivoire dans l'histoire pré-coloniale
in Godo godo n° 1 ; bulletin de l'IHAAA, octobre 1975 pp.67-77

MORIBA (T) Immigration en Côte d'Ivoire in Le jour n° 1285 du jeudi 20 mai 1999, pp.2-3

NOTRE VOIE Voici les décisions prises par les "4" à Yamoussoukro in Notre voie n° 1121 du mercredi 20 février 2002, 4ème année, p.3

SOUDAN (F) Ivoiriens qui êtes-vous ? in Jeune Afrique l'intelligent, du 27 mars au 2 avril 2001, n° 2098, pp.42-43

TSHIYEMBE (M) "L'Afrique face au défi de l'Etat multinational" in Le Monde Diplomatique de septembre 2000, pp.14-15